

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa première réunion ordinaire de l'année le 21 mars 2018, dans la Salle du Conseil de la Banque à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, à la faveur du dynamisme observé dans les pays industrialisés, le raffermissement de la croissance économique mondiale se poursuit avec des progressions plus notables en Europe et en Asie. De même, le rythme de l'activité devrait continuer de se renforcer dans la plupart des pays émergents et en développement. Toutefois, quelques facteurs de risques pourraient peser sur cette reprise, notamment *i)* l'accumulation de facteurs de vulnérabilité financière dans les pays avancés et émergents, *ii)* les risques de guerre commerciale entre les pays industrialisés, et *iii)* la multiplication des foyers de tensions dans le monde.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme. En 2018, avec la remontée des cours et de la production de pétrole brut, l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques, monétaires et financières prévues dans le PREF-CEMAC et les programmes conclus avec le FMI, les activités économiques devraient se raffermir après une année 2017 caractérisée par un léger repli du PIB réel. Ainsi, il est prévu pour 2018 : *i)* un taux de croissance du PIB réel à 2,1 %, contre -0,1 % en 2017 ; *ii)* le maintien des tensions inflationnistes sous le seuil communautaire à 1,8 %, contre 0,9 % un an plus tôt ; *iii)* la réduction du déficit budgétaire (base engagements, hors dons) à 2,4 % du PIB, contre 3,3 % en 2017, tandis que le déficit extérieur courant (hors dons) s'accroîtrait à 4,4 % du PIB, contre 3,3 % en 2017 ; et *iv)* la remontée du taux de couverture extérieure de la monnaie à 64,2 %, contre 57,5 % en 2017.

Tenant compte des perspectives macroéconomiques de la Sous-région, et après examen des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière dans la CEMAC, le CPM a décidé de :

- ✓ Maintenir inchangé le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres ;
- ✓ Maintenir inchangé le Taux de pénalité aux banques ;

- ✓ Maintenir inchangé les Taux d'intérêt sur les placements des banques ;
- ✓ Réviser le dispositif des réserves obligatoires, tout en maintenant inchangé le taux de rémunération de ces réserves.

Il a, en outre, pris acte de l'état de réalisation des mesures de redressement de la position extérieure des Etats de la CEMAC telles qu'adoptées au cours de sa session du 22 mars 2017 et encouragé le Gouvernement de la Banque Centrale à poursuivre, sans délai, la finalisation des mesures restantes.

Par ailleurs, le CPM, dans le souci d'une meilleure transmission de la politique monétaire et de l'approfondissement du système financier, a décidé : i) de l'abandon des objectifs nationaux de refinancement au profit du pilotage des taux, et ii) de la révision des décotes applicables aux effets publics admissibles en garantie des opérations de politique monétaire de la BEAC./-

Fait à Yaoundé, le 21 mars 2018

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**ABBAS MAHAMAT TOLLI**